



# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 conformément à l'article L.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## 1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### 1.1 Présentation du territoire et de la population desservis, mode de gestion du service

Le service public d'eau potable de Dabo est géré directement par Commune sur son territoire. Sa population, 2 412 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (recensement INSEE), est desservie par un réseau de presque 60 km de canalisations. Le service comprend :

- L'entretien du réseau d'adduction, de distribution et d'alimentation en eau potable : captages, stations de traitement de l'eau brute, réservoirs de stockage de l'eau traitée, conduites et organes techniques tels que : purges, vannes de sectionnement, compteurs généraux de sectorisation, surpresseurs ou réducteurs de pression, défense incendie ...
- L'exploitation et la gestion administrative du service : suivi des abonnés, relevé des compteurs, facturation ...

### 1.2 Prélèvement sur les ressources en eau, traitement et production

Il existe plusieurs unités de distribution d'eau potable (UDI) qui alimentent le territoire communal :

- L'UDI Dabo 1 est gérée par la Commune à partir de l'eau produite par les captages des sources Mossig et Schneematt ; elle alimente les villages de Dabo, La Hoube et Hellert.
- L'UDI Dabo 2 est également gérée par la Commune à partir de l'eau produite par le captage des sources Habermatt et Sickert ; elle alimente le village de Schaeferhof.
- Un captage en profondeur (situé au Grossthal) est géré par le Syndicat des Eaux de Phalsbourg ; l'eau traitée est achetée par la Commune lorsqu'un complément en approvisionnement est nécessaire sur l'UDI Dabo 1.

#### 1.2.1 Production :

UDI	Sources	Villages desservis	Volumes d'eau prélevé m3/an
Dabo 1	Schneematt & Mossig	Dabo, La Hoube et Hellert	113 582
Dabo 2	Habermatt & Sickert	Schaeferhof	29 893
TOTAL			143 475

#### 1.2.2 Importation (achat d'eaux traitées) :

Fournisseur	Montant en €	Volume acheté m3/an
Syndicat des Eaux de Phalsbourg	4 209.34	6 026
TOTAL		6 026

### 1.3 Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par UDI est la suivante :

UDI	Villages desservis	Nombre d'abonnés	m3/an
Dabo 1	Dabo	599	44 903
	Hellert	217	16 518
	La Hoube	212	16 338
Dabo 2	Schaeferhof	336	27 847
Divers : dégrèvements, facture ...			735
TOTAL		1 364	106 341

### 1.4 Stockage et distribution

six réservoirs, répartis sur tout le territoire communal, assurent la couverture des besoins des abonnés ; leur capacité totale de stockage est de 2.300 m3.(nb : le réservoir du Tennis a été désaffecté et celui du Grand Ballerstein transformé en réserve-incendie).

## 2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE 2023 (2eme semestre 2022 et 1<sup>er</sup> semestre 2023)

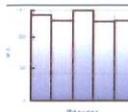
### 2.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables sont les suivants :

- ❖ Prix du m3 d'eau
  - **2,40 € HT 2<sup>ème</sup> semestre 2022**
  - **2,40 € HT 1<sup>er</sup> semestre 2023**
- ❖ Prix de la location du compteur  
**22,00 € HT**



**Facture d'eau type (pour 1 semestre) :**



**Collectivité :**  
COMMUNE DE DABO  
1 PLACE DE L'EGLISE  
57850 DABO  
Courriel : mairie@dabo.fr  
Tél : 03.87.07.40.12  
Le Maire : WEBER Eric

**TITRE EXECUTOIRE**  
COPIE DESTINEE AU DEBITEUR  
FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER

---

SERVICE EAU  
Eau village de Dabo (1er semestre 2023)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
12 RUE DE LUNEVILLE-BP 20172  
57403 SARREBOURG CEDEX

\* COMMENT REGLER VOTRE FACTURE, VOS ECOURS : SE REPORTER AU VERSO DE LA ACTURE\*

vous pouvez payer cette dette sur internet en vous connectant sur :  
[www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)  
Identifiant : 073838  
Référence : 2023-EA-00-1385

étail des consommations :

Numéro de chassis	Localisation	Emplacement	Ancien index	Nouvel index	Surplus	Conso.	Relevé le
11S8016034	13 RUE DES SAINTS		2 628	2 762		134	05/07/2023

N°	Rubrique	Quantité	Prix unitaire	H.T.	Taux	T.V.A.	T.T.C.
100	DISTRIBUTION DE L'EAU						
110	CONSOMMATION EAU	134 m3	2,40000	321,60 €	5.5	17,69 €	339,29 €
140	ABONNEMENT COMPTEUR	1,0	11,00000	11,00 €	5.5	0,61 €	11,61 €
200	ORGANISMES PUBLICS						
220	REDEVANCE POUR POLLUTION	134 m3	0,35000	46,90 €	5.5	2,58 €	49,48 €
225	REDEVANCE DE PRELEVEMENT	134 m3	0,09000	12,06 €	5.5	0,66 €	12,72 €
				<b>Total H.T.</b>		<b>Total T.V.A.</b>	<b>Net à payer</b>
				391,56 €		21,54 €	413,10 €

**Date limite de règlement : 16/10/2023**

Facture	Titre	Bordereau	Imputation	N° abonné	Emis le	Année
001385	22	8	7011	16095	20/09/2023	2023

**RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT:**  
Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la nise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité  
Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus. Veuillez avoir obligation d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant ci-dessus.  
Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.  
Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné ci-contre.  
/OIE DE RECOURS :  
Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.  
\ titre d'exemple : tribunal administratif, cantines scolaires ; frais d'hospitalisation, soins, frais d'hébergement, forfait journalier) :

Payer à : Centre des Finances Publiques  
12 RUE DE LUNEVILLE BP 20172  
57403 SARREBOURG CEDEX  
FR27 3000 1005 2963 7700 0000 066 80FEFRPCCCT

Payeur :

Emetteur : COMMUNE DE DABO

Période : 01/01/2023 au 30/06/2023  
Réf. : 2023-01385-16095-R  
Titre/bord. : 22/8  
N° budget : 163 - 10  
Code rec. : EA  
Nat. rôle : 01  
N° ORMC : 30  
Code péc. : 2

**Net à payer : 413,10 €**



Flasher pour payer

### 2.2 Recettes

FACTURATION EAU M49 - chapitre 70	VENTE				Location compteurs 22,00 €		TOTAL € HT
	Quantité m3	Eau 2,40/m3)	Redevance Antipollution 0,35/m3	Redevance de Prélèvement 0,090/m3	Nombre	€	
Article		7011	701241	70128		7064	
DABO	44 903	107 767.20	15 716.05	4 041.27	599	13 145	140 669.52
HELLERT	16 518	39 643.20	5 781.30	1486.62	217	4 774	51 695.12
LA HOUBE	16 338	39 211.20	5 718.30	1 470.42	212	4 664	51 063.92
SCHAEFERHOF	27 847	66 832.80	9 746.45	2 506.23	336	7 381	84 466.48
Facture intermédiaire	873	2 095.20	305 55	78.57			2 479.44
<b>S/S TOTAL</b>	<b>106 479</b>	<b>255 549.60</b>	<b>37 267.65</b>	<b>9 583.11</b>	<b>1 364</b>	<b>29 964</b>	<b>332 364.36</b>
Dégrèvement	138	331.20	48.42	12.30			391.92
<b>TOTAL</b>	<b>106 341</b>	<b>255 218.40</b>	<b>37 219.25</b>	<b>9 570.69</b>	<b>1 364</b>	<b>29 964</b>	<b>331 972.44</b>

### 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### 3.1 Qualité de l'eau



## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : DABO 1

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2023</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	<b>A</b> : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A	

#### Origine et (Dabo, Hellert, La Hoube) ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.  Elle fait l'objet d'un traitement.  Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (DABO), soit 1691 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE DABO ».	<b>BACTÉRIOLOGIE</b> Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	<b>A</b> Très bonne qualité  Nombre de prélèvements : 11 Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE DABO » qui assure l'exploitation du réseau.	<b>NITRATES</b> Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	<b>A</b> Très bonne qualité  Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : <b>3,1 mg/L</b> Valeur maxi : <b>3,1 mg/L</b>
	<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	<b>A</b> Très bonne qualité  Nombre de prélèvements : 1 Conformité : <b>100 %</b> Nombre de substances recherchées : <b>189</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>

#### Quelques conseils

<b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
<b>ENTRETIEN</b> Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
<b>RÉSEAU PRIVÉ</b> Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
<b>SÉCHERESSE</b> En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

<b>FLUOR</b> Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	<b>A</b> Très bonne qualité  Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : <b>0 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0 mg/L</b>
---	--

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<b>DURETÉ</b> Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Eau douce  Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : <b>6,85 °f</b> Valeur maxi : <b>8,1 °f</b>
<b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b> Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Eau agressive  Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : <b>4</b> Valeur maxi : <b>4</b>

<b>Pour aller plus loin</b> Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a>
---

Édité le 15/06/2024  
UDI 057001691

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau/du-robinet/>



## ZONE DE DISTRIBUTION : DABO 2

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	Eau de bonne qualité
		B	Eau de qualité convenable
		C	Eau de qualité insuffisante
		D	Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : D	

(Schaeferhof)

**Origine et**

Votre réseau est alimenté par les captages : SOURCE HABERMATT, SOURCE SICKERT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (DABO), soit 825 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE DABO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE DABO » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	NOTE	QUALITÉ
<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
<b>NITRATES</b>	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 5,7 mg/L Valeur maxi : 6,4 mg/L
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,027 microgramme/L
<b>FLUOR</b>	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L

### Quelques conseils

- ABSENCE** : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- ENTRETIEN** : Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
- RÉSEAU PRIVÉ** : Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
- SÈCHERESSE** : En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<b>DURETÉ</b>	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4,85 °f Valeur maxi : 5,7 °f
<b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>	Eau agressive
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4

**Pour aller plus loin**

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 15/06/2024  
UDI 057001698

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

### 3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau ⇒ Pour le service communal, il est de 100.

La valeur de cet indice est comprise en 0 et 100, avec le barème suivant :

0	Pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé	
10	Existence d'un plan du réseau couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	X
20	Mise à jour du plan au moins annuelle	X
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	X
+ 10	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	X
+ 10	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs ...) et des servitudes	X
+ 10	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	X
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	X
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	
+ 10	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	X
+ 10	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	X
Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.		

### 3.3 Rendements du réseau de distribution (par UDI)

UDI Dabo 1	Linéaire du réseau de distribution (km)	36,46
	Linéaire total du réseau (km)	47,9

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement global primaire	34,9%	41,2%	43,9%	61,7 %	49,7 %	65,6%
<i>Evolution rendement primaire global</i>	34,9%	18%	6,7%	40,5 %	-19,6 %	32,20 %
Rendement global net	37,0%	44,0%	46,9%	65,8 %	52,8 %	70,00 %
<i>Evolution rendement net global</i>	37,0%	18,8%	6,7%	40,20 %	-19,7 %	32,5 %

UDI Dabo 2	Linéaire du réseau de distribution (km)	7,96
	Linéaire total du réseau (km)	10,93

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement global primaire	73,9%	68,4%	67,8%	89,5 %	82,6 %	94,10 %
<i>Evolution rendement primaire global</i>	-18,2%	-7,4%	-0,9%	32,0 %	-7,8 %	14,00 %
Rendement global net	76,2%	70,8%	71,3%	92,8 %	86,2 %	98,10 %
<i>Evolution rendement primaire global</i>	-18,3%	-7,0%	0,7%	30,20 %	-7,1 %	13,80 %

### 3.4 Indices linéaires des volumes comptés (ILC)

UDI Dabo 1	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ILC brut (m <sup>3</sup> /j/km)	6,3	5,7	6,1	5,8	5,9	5,9
ILC net (m <sup>3</sup> /j/km)	6,7	6,0	6,6	6,1	6,3	6,3

UDI Dabo 2	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ILC brut (m <sup>3</sup> /j/km)	10,7	9,3	10,0	9,2	9,3	9,7
ILC net (m <sup>3</sup> /j/km)	11,2	9,9	10,5	9,6	9,7	10,1

### 3.5 Indices linéaires de pertes en réseau (ILP)

UDI Dabo 1	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ILP brut (m <sup>3</sup> /j/km)	9,0	6,1	6,0	2,7	4,5	2,4
<i>Evolution ILP brut</i>	-0,2%	-31,3%	-2,9%	-54,5 %	67 %	-48,2%
ILP net (m <sup>3</sup> /j/km)	8,7	5,9	5,7	2,4	4,2	2,1
<i>Evolution ILP net</i>	-0,2%	-32,4%	-3,4%	-57,0 %	74,10 %	-51,5%

UDI Dabo 2	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ILP brut (m <sup>3</sup> /j/km)	2,7	3,1	3,5	0,8	1,4	0,4
<i>Evolution ILP brut</i>	246,2%	14,2%	10,4%	-77,2 %	82,2 %	-69,10 %
ILP net (m <sup>3</sup> /j/km)	2,4	2,7	3,1	0,5	1,1	0,1
<i>Evolution ILP net</i>	482,7%	16,5%	12,3%	-82,6 %	111,10 %	-87,5 %

### 3.6 Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable (→ CF 4. Entretien, réparations et investissements)

### 3.7 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

Les captages sont protégés réglementairement par :

- La DUP inter-préfectorale du 25 janvier 1985 pour l'UDI Dabo 1 ;
- La DUP du 6 février 1997 pour l'UDI Dabo 2.

*Nb : La mise à jour des DUP, est toujours en cours de réalisation.*

## 4 ENTRETIENS, REPARATIONS ET INVESTISSEMENTS

### 4.1 Amélioration de la qualité et des performances environnementales du service



Vannes de sectionnement

Régie de l'eau

#### EXTENSION DU RESEAU

Réalisation d'un tronçon de conduite depuis la rue des Pins en direction de la rue du Zimmerfeld

Avec la réalisation d'une nouvelle construction à proximité de la forêt, la collectivité a préféré revoir entièrement l'alimentation des riverains et a procédé à la création d'une extension de réseau permettant ainsi de raccorder « à neuf » le nouveau branchement individuel et de reprendre les deux branchements anciens existants.

Le marché de travaux a été notifié à la société ARTERE pour un montant définitif de 16.652,25 €HT.



Réalisation de la tranchée pour le raccordement de la nouvelle conduite au réseau existant

Raccordement individuel

#### ENTRETIEN COURANT

Le réseau d'alimentation en eau potable nécessite des interventions régulières sur les différents ouvrages qui le composent. Ces interventions peuvent porter sur des obligations réglementaires (désinfection annuelle des réservoirs : 4.741 €HT) et/ou sur des prestations non obligatoires mais essentielles pour le bon fonctionnement du service : campagne de recherche et détection de fuites par corrélation acoustique (1.130 €HT), réparation de casses/fuites sur les conduites afin d'améliorer le rendement du réseau (24.618,57 €HT), réfection de branchements individuels anciens avec pose de compteurs et de regards incongelables en bord de chaussée (12.126,30 €HT), remplacement d'hydrants pour améliorer la défense incendie (2 rue Charles de Gaulle, 1 rue des Vergers, 1 rue de la Fontaine et 1 rue du Zimmerfeld) et remise en état d'équipements techniques vétustes (échelles des réservoirs : 6.083.23€HT).

Réservoirs : lavage et désinfection des cuves / remplacement des échelles



Remplacement d'hydrant



Détection de fuites



Réparation de fuites à Schaeferhof et Hellert 22/12/22

## CALVAIRE et GROTTÉ

Comme indiqué dans le bulletin communal de l'an passé, le chantier a débuté en février avec le remplacement du réseau d'alimentation en eau potable et s'est enchaîné, sans discontinué, avec la reprise des fondations de la route puis par la pose du nouvel enrobé.

La signalétique routière (zone 30 avec espace partagé entre piéton et véhicules) s'est faite une fois l'enrobé « ressuyé » par 1<sup>ères</sup> pluies.

Le marché de travaux, notifié à l'entreprise LINGENHELD a été respecté avec un montant définitif de 258.376,10 €HT.



### 5 COMPTE ADMINISTRATIF M49

COMMUNE DE DABO



07/02/2024  
page 6

#### CA 2023 (M49) : Dépenses d'investissement et crédits reportés

Chap	Article	Libellé Article	Budget 2023+DM	Réalisé 2023	Crédits reportés
040	1391(ordre).OPFI	amortissements subventions	750,00	742,19	
<b>TOTAL 041 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			<b>750,00</b>	<b>742,19</b>	
21	2156-10027	achat compteurs	15 000,00		15 000,00
21	2156-10056	Autres matériel	80 000,00		
<b>TOTAL 21 : Immobilisation corporelles</b>			<b>95 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>
23	2315-10064	Réseau divers	375 734,12		30 000,00
23	2315-10067	Création bouclage jonction Zimmerfeld et Rue des Pins	40 000,00	17 652,25	
23	2315-10068	Branchement rue de la Vallée		5 885,55	
23	2315-10069	Branchement rue Charles de Gaulle		6 240,75	
23	2315-10066	Renouvellement AEP Rue de la Grotte/Calvaire	150 000,00	98 899,90	
<b>TOTAL 23 : Immobilisation en cours</b>			<b>565 734,12</b>	<b>128 678,45</b>	<b>30 000,00</b>
001	001-OPFI	Déficit d'investissement reporté	118 444,65		
<b>TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>			<b>118 444,65</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			<b>779 928,77</b>	<b>129 420,64</b>	
<b>TOTAL DEPENSES Crédits reportés</b>					<b>45 000,00</b>

#### CA 2023 (M49): Recettes d'investissement et crédits reportés

Chapitre	Article	Libellé Article	Budget 2023	Réalisés 2023	Crédits reportés
001	001.OPFI	Excédent antérieur reporté	0,00		
<b>Total 001 : Excédent Investissement</b>			<b>0,00</b>		
021	021(ordre).OPFI	Virement de la section d'exploitation	282 928,77		
<b>Total 021 : Virement section d'exploitation</b>			<b>282 928,77</b>		
040	28156(ordre).OPFI	Amort.Materiel spécifique d'exploitation	8 000,00	7 020,85	
040	28158 (ordre).OPFI	Amort.Autres	74 000,00	72 765,41	
<b>Total 040: Opération d'ordre de transfert entre sections</b>			<b>82 000,00</b>	<b>79 786,26</b>	
10	1068(ordre).OPFI	Excedent de fonctionnement capitalisé	120 000,00	120 000,00	
<b>Total 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>			<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	
13	131.OPNI	Subvention d'équipement	295 000,00	263 808,65	
<b>Chap.13 Subventions d'équipement</b>			<b>295 000,00</b>	<b>263 808,65</b>	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>779 928,77</b>	<b>463 594,91</b>	
<b>TOTAL DEPENSES Crédits reportés</b>					<b>0,00</b>



## CA 2023(M49): Dépenses de fonctionnement

Chap	Article	Libellé Article	Budget cumulé 2023 + DM	Réalisé 2023
011	605	Achat Eau	20 000,00	7 261,46
011	6061	Energie Electr.Combustible	6 000,00	11 910,84
011	6063	Fournitures d'entretien et de petits équipements	25 000,00	4 325,95
011	6064	Fournitures administratives	300,00	
011	613	Locations droits de passage et servitudes diverses	1 000,00	678,83
011	614	Loyers-Charges locatives	0,00	
011	61521	Bâtiment publics	50 000,00	6 936,25
011	61523	Réseaux	90 000,00	73 047,52
011	61528	Autres	2 000,00	
011	6156	maintenance	5 000,00	4 741,00
011	618	Divers services : analyses eau etc	4 000,00	2 073,66
011	622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires ( DUP et Hydrologue)	20 000,00	
011	626	frais de télécommunication	2 500,00	2 165,50
011	6378	Autres impots, taxes et versement assimilés	11 000,00	9 319,00
011	627	Commiss.bancaires de change	100,00	57,32
<b>Total chapitre 11 : Charges à caractère général</b>			<b>236 900,00</b>	<b>122 517,33</b>
012	621	Frais de personnel	10 000,00	9 197,21
<b>Total chapitre 12 : Charges de personnel et frais assimilés</b>			<b>10 000,00</b>	<b>9 197,21</b>
014	701249	reversement agences de l'eau et pour pollution domestique	40 000,00	37 110,00
<b>Total chapitre 14 : Atténuation de produits</b>			<b>40 000,00</b>	<b>37 110,00</b>
023	023	Virement à la section d'investissement	282 928,77	
<b>Total chapitre 023 : virement à la section investissement</b>			<b>282 928,77</b>	<b>0,00</b>
042	6811	Dot. Amort.Immobilisation	82 000,00	79 786,56
<b>Total chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			<b>82 000,00</b>	<b>79 786,56</b>
65	6541	Admission en non valeur	4 500,00	4 125,59
65	6542	Créances éteintes	1 000,00	
65	658	Charges diverses de la gestion courante	100,00	
<b>Total chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</b>			<b>5 600,00</b>	<b>4 125,59</b>
67	673	Annulation mandat exercice antérieur	1 000,00	
67	678	autres charges exceptionnelles	1 000,00	
<b>Total chapitre 67 : Charges exceptionnelles</b>			<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Dépense de fonctionnement</b>			<b>659 428,77</b>	<b>252 736,69</b>

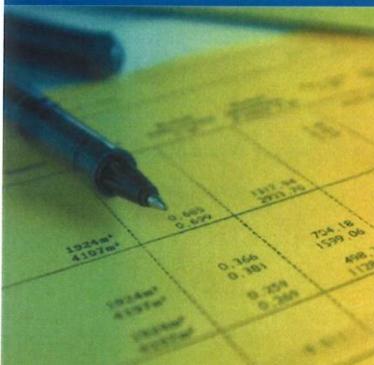
## CA 2023 (M49): Recettes de fonctionnement

Chap	Article	Libellé Article	Budget 2023	Réalisé 2023
002	002	Excédent de fonctionnement reporté	328 178,77	
<b>Total 002 : Excédent antérieur reporté</b>			<b>328 178,77</b>	
042	777	Opérations d'ordre de transfert entre sections	750,00	742,19
<b>Total 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			<b>750,00</b>	<b>742,19</b>
70	7011	Vente d'Eau aux abonnés	250 000,00	255 218,40
70	701241	Redevance Anti Pollution et autres	40 000,00	37 219,35
70	70128	Autres taxes et redevance	10 000,00	9 570,69
70	7064	Location et Vente compteurs	30 000,00	29 964,00
<b>Total 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services</b>			<b>330 000,00</b>	<b>331 972,44</b>
75	7588	autres	500,00	481,68
<b>Total 75 : Autres produits de gestion courante</b>			<b>500,00</b>	<b>481,68</b>
77	771	Produits exceptionnels sur opération de gestion	0,00	
77	7714	Créances admise en non valeur	0,00	1 069,66
77	778	Autres produits exceptionnels	0,00	50,65
<b>Total 77 : Produits exceptionnels</b>			<b>0,00</b>	<b>1 120,31</b>
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>			<b>659 428,77</b>	<b>334 316,62</b>

Édition mars 2024  
CHIFFRES 2023

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m<sup>3</sup>** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

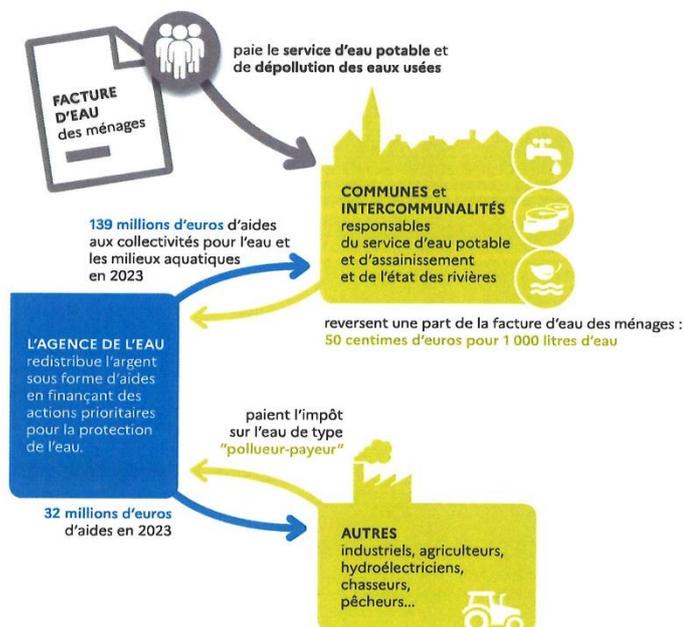
[https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA\\_video.mp4](https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4)

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition mars 2024

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2023...



### PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



### FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité   
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

**1964**

Première loi sur l'eau

**1 MISSION COMMUNE**

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

**4 GRANDES PRIORITÉS**

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS ENGAGÉS**

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales. 